

## Motion présentée au conseil d'administration le 6 février 2025

Les membres du conseil d'administration de l'Université de Lille expriment leur plus grande réprobation face à l'annonce du Directeur général du CNRS, Antoine Petit, lors de la convention CNRS des directeurs et directrices d'unités de recherche le 12 décembre 2024, de la création des « CNRS key-labs », qui concerneraient environ un quart des unités mixtes de recherche dont l'une des tutelles est le CNRS.

Il ne s'agit pas ici de dénoncer seulement la forme de cette annonce, sans concertation préalable des tutelles universitaires, et les critères qui présideraient au choix des heureuses élues, mais bel et bien le fond même du projet.

Même si le CNRS s'en défend, à court terme, ce label aura pour conséquence l'instauration d'un système d'UMR à deux vitesses, les excellentes et les moins excellentes. À plus long terme, il aboutira à une concentration des personnels CNRS, qu'il s'agisse de personnels d'appui à la recherche ou de chercheurs et chercheuses, dans les seules unités lauréées. Par ailleurs, l'accompagnement renforcé dont bénéficieraient de la part du CNRS ces UMR labellisées en termes d'appui au montage de projets européens et de mise en valeur permettant de renforcer leurs collaborations et rayonnement internationaux creusera inéluctablement au fil du temps l'écart, entre les CNRS key-labs et les autres. Autrement dit, ce système engage un processus de désuniformisation qui n'avoue pas son nom.

Et que dire du désaveu ressenti par les personnels des UMR n'ayant pas reçu ce label, et l'incompréhension qu'engendrera ce désaveu en cette période de sortie d'évaluation HCERES de la vague E, alors même qu'aura été reconnue leur « excellence » par cet organisme ?

Le CA de l'Université de Lille entend rappeler que la recherche est et doit continuer d'être un bien partagé et qu'elle ne doit pas être mise au service d'inégalités territoriales et disciplinaires. Les ressources manquantes pour permettre à tous les laboratoires dans tous les territoires de mener une recherche du meilleur niveau pourraient être plus efficacement trouvées en mettant fin à la gabegie du CIR attribué aux grandes entreprises dont même la Cour des Comptes souligne l'inefficacité.

À ce titre, le CA de l'Université de Lille se refuse à participer et à appliquer la mise en place de key labs. Le moratoire sur la création de ce label annoncé le 30 janvier par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ne change rien à notre résolution.

Notre université attend au contraire des preuves d'engagement tangibles du CNRS pour soutenir la recherche qui y est menée, notamment en termes de création de postes dont la Région des Hauts-de-France est historiquement déficitaire.